



PROCES-VERBAL

Bureau de la LFP

Auteur : Didier QUILLOT

Date : 18 août 2016

Référence : LFP-BUR.2016.08.18.

Libre

Interne à la LFP

Confidentielle - Personnelle

Réunion téléphonique du	18/08/2016
Président du Bureau	M. Didier QUILLOT

Présents	MM. Jean-Michel AULAS, Bernard CAÏAZZO, Guy COTRET, Jean-Pierre DENIS, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Michel SEYDOUX.
Excusés	Philippe PIAT (représenté par Bernard CAÏAZZO).
Assistent	M. Noël LE GRAËT. M. Jean-Claude BLANC représentant Nasser AL-KHELAIFI. M. Arnaud ROUGER. Mme Julie HEBERT.

1. **Demande de report du match FC Nantes/AS Monaco**

Le Bureau,

Considérant la demande reçue par mail le jeudi 18 août à 15h42 de la part de l'AS Monaco sollicitant le report de la rencontre Nantes/Monaco comptant pour la 2^{ème} journée de Ligue 1 et programmée le samedi 20 août à 17h00,

Considérant qu'à l'appui de sa demande, l'AS Monaco met en avant l'importance de son match retour des barrages d'UCL pour obtenir sa qualification en phase de groupe et ainsi espérer améliorer l'indice UEFA du football français,

Considérant que l'AS Monaco fait état de l'accord de principe du FC Nantes pour le report de cette rencontre,

Considérant néanmoins que le FC Nantes n'a pas formulé son accord par écrit et qu'au moment de la réunion il émet des réserves, en particulier le non-accord de l'entraîneur et l'aspect billetterie auprès du Directeur Général Exécutif,



Considérant que Canal+, diffuseur de la rencontre, a donné son accord pour un report à une date ultérieure sous réserve d'être associé à la reprogrammation du match,

Considérant par ailleurs, le caractère extrêmement tardif de cette demande,

Considérant en complément que le calendrier général des compétitions ne dispose d'aucune date de repli sur la première partie de saison et qu'un report éventuel ne pourrait être effectué que le 25 octobre, en même temps que les 16èmes de finale de Coupe de la Ligue, ce qui imposerait de reporter le match de Coupe de la Ligue du FC Nantes la semaine suivante, soit le 2 novembre et rendrait l'organisation des rencontres totalement illisible,

Considérant enfin que le Villareal CF, adversaire de l'AS Monaco en UCL, disputera son match de la première journée de Liga le samedi 20 août 2016, ce qui ne place pas le club de la principauté dans une situation inéquitable,

Par ces motifs,

Après un large échange de vues au cours duquel le partage des voix à parité a conduit le Bureau à demander au Directeur Général Exécutif d'essayer de trouver un ultime accord entre l'AS Monaco et le FC Nantes sur les conditions de report de leur rencontre comptant pour la 2^{ème} journée de Ligue 1,

Constatant l'absence de position commune des deux clubs,

Regrette de ne pouvoir répondre favorablement à la demande de l'AS Monaco et maintient la rencontre Nantes/Monaco au samedi 20 août 2016 à 17h00.

**Le Directeur Général Exécutif
Didier QUILLLOT**